



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 17 septembre 2018

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 17 septembre 2018 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^e vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
Caroline Desbiens, substitut
M. Don Monahan, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

Était absent : M. Simon Paquin, membre

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Dépôt de la compilation des interventions des patrouilleurs de l'eau par secteur à ce jour pour la saison 2018;
- Dépôt de l'analyse des contraventions des patrouilles de l'eau à ce jour pour la saison 2018;

RÉSOL. : 96-09-2018 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 97-09-2018 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Et en y ajoutant les points suivants :

11. Nomination pour le régime complémentaire des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins;
12. Mise à jour des membres du comité de suivi budgétaire;



Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

Et en y ajoutant à *Correspondances* :

- Ville de Terrebonne – Résolution 436-09-2018 – Nomination du conseiller Réal Leclerc à titre de membre votant et de président des cinq (5) régimes de retraite;

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 août 2018;
4. Adoption des listes des chèques émis, des comptes à payer et de chèque annulé du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} août au 31 août 2018;
6. Renouvellement du contrat (1^{er} renouvellement) pour déneigement des sites de la RAIM;
7. Renouvellement du contrat (2^{ième} renouvellement) pour l'entretien électrique des équipements et des bâtiments de la RAIM;
8. Confirmation au poste de contremaître - David Boissonneault;
9. Approbation du transfert budgétaire 2018-43;
10. Nomination du comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective;
11. Nomination au comité de retraite du régime complémentaire des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins; - **AJOUT**
12. Mise à jour des membres du comité de suivi budgétaire; - **AJOUT**
13. Affaires nouvelles;
14. Correspondances :
 - Ville de Terrebonne – Résolution 436-09-2018 – Nomination du conseiller Réal Leclerc à titre de membre votant et de président des cinq (5) régimes de retraite;- **AJOUT**
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 98-09-2018 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée
ordinaire du 27 août 2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 août 2018 soit
accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 99-09-2018 (Adoption des listes des chèques émis, des
comptes à payer et de chèque annulé du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE les listes du fonds d'administration telles qu'annexées à la
présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que
leur paiement soit autorisé.

- Chèques émis : 136 124,67 \$
- Comptes à payer : 221 735,26 \$
- Chèque annulé : 9 555,15 \$
- Comptes à payer : 9 607,57 \$

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 100-09-2018 (Adoption de la liste des paiements
électroniques pour la période du 1^{er} août au 31 août 2018)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} au
31 août 2018 au montant de 261 434,91 \$ telle qu'annexée à la présente
résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 101-09-2018 (Renouvellement du contrat (1^{er}
renouvellement) pour déneigement des sites de la RAIM)**

ATTENDU la résolution 113-09-2017 adoptée le 25 septembre
2017, acceptant la soumission de la firme Be-La inc. pour le déneigement
des sites de la RAIM pour un contrat d'un (1) an au montant de
17 694,65 \$ taxes incluses avec (2) options de renouvellement (RAIM-
2017-006);

ATTENDU QUE la RAIM est satisfaite de la prestation du
fournisseur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Groupe Be-La n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE l'article 24 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 17 987,63 \$ taxes incluses, soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC pour la région de Montréal;

IL EST PROPOSÉ PAR: Don Monahan
APPUYÉ PAR: Caroline Desbiens

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte, pour un premier renouvellement d'un (1) an, couvrant la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019, la soumission pour le déneigement des sites de la RAIM avec la firme Groupe Be-La pour un montant total de 15 644,82 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 102-09-2018 (Renouvellement du contrat (2^{ième} renouvellement) pour l'entretien électrique des équipements et des bâtiments de la RAIM)

ATTENDU la résolution 179-12-2016 adoptée le 15 décembre 2016, acceptant la soumission de la firme Av-Tech inc. pour l'entretien électrique des équipements et bâtiments de la RAIM pour une période d'un (1) an avec option de renouvellement de trois (3) périodes additionnelles pour un montant de 72 100,82 \$ taxes incluses (RAIM-2016-007);

ATTENDU QUE la soumission RAIM-2016-007 couvrait la période d'une année à compter du 16 janvier 2017 ou l'atteinte du montant total adjudgé;

ATTENDU QUE la soumission RAIM-2016-007 a été renouvelée pour une première année (résolution 127-10-2017);

ATTENDU QUE le montant adjudgé pourrait être atteint avant la fin de la période d'un an;

ATTENDU QUE la RAIM est satisfaite de la prestation du fournisseur;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Av-Tech inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE l'article 16 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 73 210,45 \$ taxes incluses, soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC pour la région de Montréal;

IL EST PROPOSÉ PAR: Caroline Desbiens
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte le renouvellement du contrat pour l'entretien électrique de ses équipements et ses bâtiments avec la firme Av-Tech inc., et ce pour la période d'une (1) année lorsque le montant adjudgé pour la deuxième année sera atteint ou au plus tard le 12 novembre 2018, le tout pour un montant total de 63 675,10 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 103-09-2018 (Confirmation au poste de contremaître –
David Boissonneault)**

ATTENDU l'embauche de Monsieur David Boissonneault à titre de contremaître le 12 mars 2018;

ATTENDU la résolution 34-03-2018 fixant les conditions de travail de M. Boissonneault;

ATTENDU QUE la période probatoire de M. Boissonneault se terminait au plus tard le 12 septembre 2018 et ce conformément à l'article 4.10 A) du *Protocole d'entente* entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE M. Boissonneault a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste, tel que le confirme l'évaluation formelle de son rendement effectuée par M. Marc-André Marchand, directeur des opérations, le 7 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE le conseil d'administration confirme la permanence de Monsieur David Boissonneault à titre de contremaître à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 104-09-2018 (Approbation du transfert budgétaire 2018-
43)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la RAIM approuve le transfert budgétaire 2018-43 pour un montant de 65 196 \$ du poste budgétaire 02-412-01-634 « PASS 10 » au poste budgétaire 02-412-01-646 « Pièces et accessoires » pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 105-09-2018 (Nomination du comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective)

ATTENDU QUE la convention collective intervenue entre la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4361 de la RAIM arrive à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la formation du comité de négociation représentant la RAIM;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Don Monahan

QUE le conseil d'administration nomme, au comité de négociation, les personnes suivantes :

- Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière à la RAIM
- M. Marc-André Marchand, directeur des opérations à la RAIM
- Mme Jessica Armijo conseillère en relations professionnelles à la Direction des ressources humaines de la Ville de Terrebonne
- Mme Annie Cammisano, directrice adjointe à la Direction des ressources humaines de la Ville de Terrebonne, à titre de porte-parole

Le comité de négociation pourra aussi s'adjoindre toute personne qu'il jugera opportun de faire participer au processus.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 106-09-2018 (Nomination au comité de retraite du régime complémentaire des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins)

IL EST PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration nomme monsieur Réal Leclerc, conseiller à la Ville de Terrebonne, à titre de membre votant sur le comité de retraite de la RAIM et désigne monsieur Leclerc à titre de président du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins, et ce en remplacement de monsieur Luc Legris.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 107-09-2018 (Mise à jour des membres du comité de suivi budgétaire)

ATTENDU la résolution 62-04-2015 nommant le président, le premier vice-président et la directrice générale et secrétaire-trésorière à siéger au comité de suivi budgétaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE le conseil d'administration désire s'adjoindre la participation du deuxième vice-président pour la tenue de ce comité;

Sur proposition de Stéphane Handfield
Appuyé par Nathalie Ricard

QUE le conseil d'administration de la RAIM entérine la nomination du président, du premier vice-président et du deuxième vice-président à titre de membre du comité de suivi budgétaire;

La directrice générale et secrétaire-trésorière est membre d'office de ce comité.

La présente remplace la résolution 62-04-2015.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 108-09-2018 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.


ADOPTÉ

RÉSOL. : 109-09-2018 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Don Monahan
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ


Président


Secrétaire-trésorière